



Commune de CEYRAS

COMPTE RENDU **Séance du 03 septembre 2020** **A 20h30**

Présents : Hugues CERET, Jean-Claude LACROIX, Nadia DEHAESE, Claude LESTOCARD, Christophe CAUMEL, Stéphanie BAUMES, Sébastien ROMIGUIER, Magali TENA, Daria PICARD, Jean-Luc GABORIT, Henri GRAVES, Françoise POUS
Absent excusé : Julien BERMOND

1-Procès verbal de la séance précédente

Approbation du compte rendu de la séance du 09 et du 10 juillet 2020

Monsieur le Maire demande si tout le monde a bien reçu le compte rendu de la séance précédente et si des remarques sont à faire.

Monsieur Lestocard, souhaite revenir sur la phrase concernant les indemnités des élus « haut » de la page 4 et demande la modification suivante.

Suite à l'intervention de Monsieur le Maire indiquant qu'il n'y avait pas de compensation directe de l'Etat concernant l'augmentation du budget alloué à l'indemnisation des élus, Monsieur Lestocard a précisé que, sachant cela, il n'aurait pas voté favorablement ce point et se serait abstenu. Monsieur Lestocard a indiqué que la liste Ensemble vivons Ceyras avait proposé, pendant la campagne, de passer de 2 à 4 adjoints, sans augmenter le budget global qui concerne l'indemnisation des élus. Monsieur Lestocard a indiqué alors que même si cette augmentation est légale, les 19 000€ par an d'augmentation aurait pu être utilisés autrement pour la commune.

Madame Dehaese intervient à la demande de Monsieur le Maire.

Les indemnités sont un choix politique elles sont payées par la dotation globale de fonctionnement. Les indemnités des élus sont incluses dans la dotation en totalité. Monsieur le Maire avait annoncé partiellement avant le vote.

Monsieur Céret rappelle qu'aucun chiffre n'a jamais été évoqué dans les réunions publiques de la liste ensemble Vivons Ceyras, et qu'il est facile de dire après coup qu'ils auraient partagé l'indemnité entre les 4 adjoints.

Monsieur le Maire dit qu'il est possible d'enregistrer les échanges du conseil mais qu'il ne sera plus tapé de compte rendu, que l'on peut y réfléchir et en reparler.

Lors de la séance précédente Madame Dehaese avait posé une question concernant l'endettement, Monsieur Céret précise que l'endettement de la commune est de 1 019 976€. L'annuité de la dette est de 79 490€, soit sur la base du budget primitif, et comme annoncé en Réunion Publique, un taux d'endettement de 9,07% et sur la base des produits du Compte Administratif un taux d'endettement inférieur à 9%, soit 8,80% très précisément.

A titre de comparaison, nous trouvons dans les communes de la Communauté de Communes du Clermontois proches en population de Ceyras une commune à 77 000€ d'annuité et une seconde à 240 000€...

Nous avons donc, encore une fois comme annoncé, la possibilité d'emprunter sans la moindre difficulté mais nous nous efforcerons de le faire que si nous ne pouvons pas l'éviter et nous le ferons à minima.

DELIBERATIONS

- Décision modificative

Première décision modificative à prendre sur le même chapitre, dépenses imprévues pour un montant global de 3 220 €. Celle-ci permettra de payer l'étude réalisée en décembre (720€) pour l'espace sportif et de rembourser les taxes d'aménagement suite à une erreur des services fiscaux (2 500€). En effet le zonage de la taxe d'aménagement a été réévalué et non appliqué par les services fiscaux.

Ces événements n'étaient pas prévus donc nécessite une décision modificative.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité, la décision modificative.

- Réalignement de voirie

Monsieur le Maire explique la situation de la parcelle n° A108 à proximité de St Félix direction

Rabieux. La limite de propriété jouxte un chemin communal. Les propriétaires proposent de donner 1.50m sur tout le linéaire du chemin.

Reprise de parcelle, votée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2019**

Monsieur le Maire présente le rapport.

Monsieur Lestocard demande des explications sur l'axe 5, qu'il juge intéressant, 1^{er} jalon de la tarification (taxe participative).

Monsieur le Maire précise que nous ne sommes pas dans la collecte mais dans le tri. La gestion du syndicat coûte très cher et va augmenter de manière significative dans les années à venir. Actuellement le « gris » (déchets résiduels) est amené au centre de Soumont. Le Syndicat a investi plusieurs millions il y a plusieurs années pour agrandir les casiers récupérant les déchets. A la demande de l'Etat et la Région, on devrait délocaliser le tri d'ici 2022 et Soumont ne devrait plus fonctionner. Le syndicat se bat actuellement pour essayer d'amortir la dépense faite et dans la logique combler les casiers existants. Concernant la taxe ordures ménagères celle-ci se calcule sur le bâti, créant ainsi des inégalités en fonction du nombre d'occupant du foyer et la taille du logement, dans un esprit de justice une réflexion est menée sur une taxation qui pourrait être basée sur le poids ou la qualité.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le rapport du Syndicat Centre Hérault.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Régional (au travers du Contrat de Pays) pour le projet de création d'un équipement sportif**

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de finir de formaliser la demande de subvention du projet « tennis et espace sportif » qui a été faite par le biais du Contrat de Pays.

Rencontre ce matin des conseillers départementaux qui trouvent le projet intéressant, et notamment sur le fait qu'il s'agisse d'un équipement public.

Nadia Dehaese demande si on peut voir où en est le projet.

Monsieur le Maire donne l'esprit du projet. L'idée est de relocaliser le cours de tennis. On se rapproche de la fédération pour faire des terrains homologués et en parallèle existe une discussion avec le club pour la disposition des cours, enfin à côté on projette de faire un espace ludique. L'équipe municipale est en train de réfléchir sur la manière de procéder soit :

- on propose un projet ficelé
- soit on met en débat les grandes lignes du projet
- soit on le met en débat avec la population pour la partie espace ludique.

Jean-Luc Gaborit précise que le bureau d'études interviendra rapidement et qu'il faut prendre en compte toutes les problématiques de réseaux.

Claude Lestocard demande si le montant du projet global s'élève bien à 330 000 € ?

Jean-Luc Gaborit explique que le terrain est grand et qu'il va nous rester de l'espace, les 250 000€ concernent la partie tennis et 50 000€ la partie « réseaux ».

Hugues Céret précise qu'il s'agit d'une estimation, il y a déjà une économie constatée sur le « prévisionnel réseaux » de 25 000€ au lieu de 50 000€.

Monsieur le Maire explique qu'il y aura des négociations pour obtenir le meilleur prix.

Claude Lestocard s'interroge sur le fait qu'il y ait déjà un terrain de tennis, il y a un stade de foot existant à côté, n'était-il pas possible de faire quelque chose à cet emplacement ?

Monsieur le Maire explique qu'il faut garder une réserve foncière pour notre école. Il n'est pas question de paralyser la vie scolaire de la commune. On ne va pas refaire un groupe scolaire ailleurs.

Claude Lestocard répond que le PLU est fermé et donc selon lui il est peu probable qu'il y ait une évolution du nombre d'enfants.

Monsieur le Maire explique que le PLU est fermé mais que des « dents creuses » subsistent (terrains potentiellement constructibles au cœur du village) il est évident que cela va se remplir, il y a un potentiel de quelques centaines d'habitants. A cela s'ajoute les remises qui se transforment en

habitations, les grandes parcelles que l'on divise. Il serait dangereux d'utiliser cet espace. Magali Tena rajoute que le cœur de village se remplit...on constate des aînés qui partent et des jeunes qui arrivent.

Jean-Luc Gaborit a reçu déjà 3 promoteurs intéressés en Mairie sur ces fameuses dents creuses. Cela pourrait aller très vite.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité, la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de toiture des ateliers techniques et du mur de la cave coopérative**

Monsieur le Maire explique que les conseillers départementaux ont une enveloppe qu'ils accordent aux communes pour des améliorations. Cette aide est à l'appréciation des conseillers départementaux. D'habitude ces aides sont bien anticipées, cette année notre budget a été voté en juillet et toutes les instances sont dans la même situation.

Pour 2020 deux demandes : améliorer le mur intérieur de la cave coopérative et refaire le toit des services techniques. Après discussion le Département est d'accord pour prendre en compte ce type de dépenses.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité, la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

- **Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer un agent public**

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ;

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels pour remplacer un agent public absent ou indisponible.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité, l'autorisation de recrutement d'agents contractuels.

- **Désignation des membres amenés à composer la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire explique en quoi consiste cette commission et ce que cela induit en termes de participation, à savoir quelques réunions dans l'année avec les services des impôts à l'échelle intercommunale. L'objectif étant de faire évoluer la fiscalité en hausse ou en baisse selon les cas dans un but d'équité.

Il est proposé monsieur Henri Graves pour représenter la commune à cette commission.

Madame DEHAESE demande la liste des personnes qui sont nommées dans la commission communale des impôts directs.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité, la candidature de Monsieur Graves à la commission intercommunale des impôts directs.

- **Désignation du représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de l'agence technique départementale Hérault Ingénierie**

Le Département a mis en place un bureau d'études pour être mis à disposition des petites communes. Le but est d'amoindrir les coûts pour celles-ci. Monsieur Lacroix en était administrateur et se propose pour représenter la commune.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité, la candidature de Monsieur le Maire à cette instance.

- **Désignation d'un élu référent au Pays Cœur d'Hérault sur des sujets de transition énergétique et écologique du territoire**

Le Pays Cœur d'Hérault travaille depuis plusieurs années sur une dynamique de transition énergétique et écologique du territoire.

Il faut nommer un référent par commune, géré par le Pays. M. le Maire propose de désigner Monsieur Hugues Céret.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité, la candidature de Monsieur Hugues Céret.

- **Mandat au Centre de Gestion (CDG) de la fonction publique pour lancement d'une consultation relative au risque social**

Notre collectivité participe au niveau de la prévention santé pour chaque agent. Le CDG lance une consultation qui n'entraîne ensuite aucune obligation de souscrire. Du fait du nombre de collectivités les prix sont tirés par le bas et cela bénéficie aux salariés.

Il s'agit de se positionner pour avoir une idée de ce qui se fait de mieux sur le marché.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité, pour se joindre à la consultation lancée par le CDG.

INFORMATIONS

Chantier Concordia

Magali Tena explique que la commune a accueilli du 12 au 26 août des jeunes venus de l'international. Cette année les origines sont moins variées que l'année précédente, sont présents des italiens, espagnols, indiens et français (Paris, Rennes, Orléans, Toulouse).

Les jeunes sont très sérieux et motivés. L'ensemble des éducateurs et nous même avons été surpris par leurs maturités. Cela va jusqu'à l'établissement de leurs menus diététiques. Ils étaient là pour travailler. Le chantier d'insertion a pour but d'échanger, d'apprendre différents corps de métiers.

Ils ont aimé notre région, leurs motivations et leurs curiosités faisaient plaisir à voir. A leurs départs ils ont offert un pot avec les mets de leur pays. Belles énergies, chantier positif et riche le seul bémol nous n'arrivons pas à faire venir nos jeunes ceyradais. Normalement la communauté de communes du clermontais organise des rencontres avec les jeunes locaux mais cette fois ci cela n'a pas pu se faire à cause de la crise sanitaire. Les riverains qui les ont vu travailler ont été enchantés. Monsieur le Maire rajoute pour information que le chantier nous a obligé à couper l'eau mais celle-ci sera remise lundi.

« Jobs » d'été

Cette année encore l'opération « jobs d'été » (7^{ème} édition) pour les jeunes Ceyradais a bien fonctionné, beaucoup de demandes ont été reçues une fois de plus.

Monsieur le Maire prend la parole à la place de Julien Bermond qui est excusé.

Le nom des 6 jeunes est donné, ils étaient tous motivés, intéressants. Cela s'est très bien passé.

Travaux église

Cet été le campanile a été restauré, les vitraux vont être réparés dans les prochains jours. Nous attendons la restitution de l'étude afin d'envisager l'organisation des travaux préconisés.

Daria Picard mentionne qu'elle a relancé l'architecte Monsieur Fiore pour la restitution de l'audit complet, en effet nous sommes en attente du résultat de ses travaux.

L'Entreprise Campa a remplacé le campanile pour 3 240€. Madame Picard a suivi les travaux.

Madame Picard rajoute qu'il y a un autre sujet urgent concernant les deux vitraux cassés. Deux entreprises sont venues pour faire des propositions. Deux devis 8 000€ à 10 000€, une version simple et une plus esthétique.

Monsieur le Maire intervient pour faire remarquer qu'il serait dommage de le faire à l'économie. Soit on le passe sur un exercice et l'autre en 2021. On tranchera cela dans quelques jours.

Monsieur Lestocard fait remarquer qu'à 2 000 € prêt il vaut mieux que l'église garde une attractivité.

Journées du patrimoine avec le Sillon

L'association du patrimoine ouvre la chapelle d'Hortus et l'église de Leneyrac. Le Sillon présentera sa programmation et l'inventaire partagé.

Claude Lestocard demande ce qu'il s'est passé avec l'association du Patrimoine culturel ceyradais ?

Monsieur le Maire répond qu'avec la Mairie il ne s'est rien passé. Un courrier a été adressé à la

Communauté des Communes pas à la commune.

Claude Lestocard a lu un courrier reprochant à la Communauté des Communes de faire sa programmation ce jour alors que chaque année l'association fait quelque chose à ce moment là. De ce fait, l'association réduit sa participation. Dommage qu'il n'y ait pas eu de coordination.

Daria Picard explique qu'elle n'a pas eu de réponse concernant ce courrier. Mais depuis le 20 juillet un mail a été envoyé à l'association pour savoir ce qu'elle voulait faire. Dans le mail Daria a précisé que nous étions à leur entière disposition et à leur écoute.

Claude Lestocard dit que cela est dommage, qu'ils sont un peu démotivés.

Monsieur le Maire regrette que l'association ait décroché, ils avaient prévu de faire une activité sur les anciens métiers. Tout peut être complémentaire. Cela est bien dommage qu'ils ne le fassent pas.

Vide grenier et journée des associations

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu beaucoup d'hésitations quant au maintien de cette manifestation, d'autres communes ont annulé au final. C'est la Préfecture qui a donné l'autorisation et a donné une note détaillée.

Tenues par les obligations de distanciation sociales, les Associations seront seulement devant la salle du peuple et les exposants autour de la place de la vierge et de la place de la Mairie.

Christophe Caumel demande qui va contrôler que les gens portent bien les masques et qu'il faut être présent pour faire respecter les règles.

Monsieur le Maire répond que ce sont les élus qui s'en chargeront.

Claude Lestocard se félicite que cela soit maintenu et notamment pour les associations.

Isolation des bâtiments communaux

Dans le cadre de l'opération d'isolation à 1€ la commune engage des travaux pour le bâtiment de la Mairie et de la salle du Peuple.

Un coût supplémentaire de 2 000€ est à prévoir au dessus de la salle du peuple.

Un devis est en cours pour la cave coopérative

Claude Lestocard dit qu'il faut savoir à quoi elle va servir, qu'il faut avoir une approche globale.

Monsieur le Maire explique que dans ce cas il est bien entendu nécessaire d'avoir une réflexion d'ensemble.

Stationnement dans le village

Malgré plus de 15 places créées ces derniers jours, il va falloir lancer une campagne de verbalisation et de mise en fourrière.

L'aménagement sur d'autres secteurs va être poursuivi. Pour faire respecter les règles il va falloir matérialiser les emplacements et prendre des arrêtés.

Claude Lestocard a appris, l'information de nouvelles places de parking sur Facebook et a été interpellé par un habitant. Il demande quel est le rôle de la commission ?

Jean-Luc Gaborit explique que lorsque la commission s'est tenue, il n'était pas question des places de parking ; la décision était envisagée depuis quelques mois et la réalisation s'est faite rapidement.

Claude Lestocard souhaiterait que les membres soient mieux informés.

« 8000 arbres » opération du Conseil Départemental, inscription dans le dispositif

25 arbres ont été plantés, le Département nous a demandé si nous souhaitions renouveler l'opération. Lors de la commission du 15 juillet nous avons validé l'inscription.

Pour rappel lors de la dernière livraison le pépiniériste nous a fait remarquer que certains étaient mal en point (mottes sèches) et malheureusement avec le confinement, nos salariés n'ont pas eu l'autorisation de travailler et donc d'arroser. C'est pourquoi quelque uns n'ont pas survécu.

Réseaux ferrés de France, le rachat d'une parcelle sise à Rabieux, est envisagé, afin d'améliorer le site (parking, vidéosurveillance).

Plantation d'un arbre pour chaque naissance

Comme discuté en commission, nous allons planter un arbre pour chaque naissance, dans un même temps les parents des enfants concernés vont être contactés pour savoir s'il s souhaitent que l'on

mette à côté de l'arbre une plaque avec le prénom de l'enfant. La parcelle des Yeuses est pressentie pour les naissances 2020.

Jardins partagés

Monsieur Céret a contacté les propriétaires de la parcelle E516 d'une superficie de 1238m². Cette dernière se situe derrière les lavoirs. Les propriétaires la mettent gracieusement à disposition de la commune. L'association « Terre en Partage » habituée à ce type de projet va être sollicitée, afin d'en évaluer la faisabilité.

Période de sécheresse – vigilance

La commune est en restriction d'eau, limitation des usages entre 10h et 18h pour l'arrosage des pelouses, espaces verts publics ou privés, jardins d'agrément, des espaces sportifs publics. Problématique d'eau, nous allons communiquer à nouveau sur cet aspect.

Bourse aux stages

Magali Tena explique que l'objectif est de créer un annuaire sur lequel est répertorié des entreprises susceptibles d'accueillir des ceyradais en stage non rémunéré. De nombreuses entreprises du territoire ont été contactées. Majoritairement sur Clermont l'Hérault puisque la plupart des jeunes ne sont pas toujours motorisés. Beaucoup de refus, mais 35 entreprises ont accepté de jouer le jeu. Pas d'entreprises démarchées sur St Felix ce sera fait dans un 2^{ème} temps. Nous allons également faire appel aux ceyradais par le biais du petit ceyradais.

Ensuite un classement sera à faire par corps de métiers. Le fichier pourra être consulté par les jeunes pourquoi pas à la médiathèque afin de les inciter à aller dans ce lieu pas toujours très fréquenté par cette tranche d'âge et pourquoi pas y prendre goût.

Ce travail de démarchage téléphonique fastidieux a été effectué par un de nos « emplois jeunes été » et un stagiaire de la Mission Locale Jeune.

Rentrée scolaire et protocole sanitaire

Les enseignants ont été rencontrés avant la rentrée des classes. Ils sont optimistes et sereins. Le protocole est allégé par rapport à ce que l'on a connu à la sortie du confinement. Sur Ceyras un départ à la retraite et 3 nouveaux enseignants. Cet été les travaux ont été légers, peu de demandes des enseignants.

Le sol a été nettoyé par une entreprise spécialisée.

Cette année les enseignants sont invités à travailler sur l'environnement, certaines classes vont reprendre le jardin potager de l'école.

Des distributeurs de gel hydro alcoolique sont installés par la Mairie.

Monsieur le maire remercie les collaborateurs qui ont passé du temps avec les enseignants et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Monsieur Lestocard revient sur l'alerte faite sur un tag obscène à la vue des enfants allant à l'école. Ce dernier est jugé choquant et il aimerait qu'il soit retiré.

Monsieur Le Maire partage l'idée mais pour des raisons d'équité explique qu'il ne peut pas intervenir sur une propriété privée, pourquoi la commune nettoierait ce mur et pas celui d'un autre ?

Madame Picard précise qu'il existe des assurances et que le propriétaire pourrait les solliciter.

Monsieur le Maire dit qu'il faudra en parler avec la personne.

Monsieur Lestocard dit que si quelque chose est envisageable il faut le faire.

Monsieur le Maire fait remarquer que celui sur le mur de la poste n'est également pas « terrible ».

Claude Lestocard demande pour quelle raison le calendrier des réunions du conseil municipal, remis, n'a pas été respecté. Car il a bloqué les dates et cela peut leur poser problème pour le travail.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un calendrier prévisionnel et qu'il y avait des points à approfondir. Mais il faut s'y tenir au maximum.

Séance 22h27

